



Ouvriers de
Maintenance
Aéronautique

INFO FLASH

Le décret permettant l'intégration des ouvriers de maintenance aéronautique dans le statut des ouvriers de l'Etat, a été validé hier lors du comité technique ministériel à Paris. Si la CFTD se félicite de l'aboutissement de ce dossier, elle a marqué son inquiétude en s'abstenant lors du vote du texte qui a été modifié par la fonction publique.

O. M. A. : L'INTÉGRATION ENFIN VALIDÉE, MALGRÉ UN TEXTE REVU À LA BAISSSE !

PETIT HISTORIQUE

Le ministre s'est engagé en 2013 pour la reprise de recrutements d'ouvriers de l'Etat au ministère de la défense. Première étape avant le recrutement de 400 ouvriers d'ici à 2019, l'intégration des 300 OMA revendiquée par l'ensemble des organisations syndicales.

La concertation sur ce sujet a abouti à un texte de compromis. Les OMA qui intègrent le statut des ouvriers de l'Etat devaient être reclassés en Groupe VI avec une prime de rendement « gonflée » pour qu'il n'y ait aucune perte de salaire.

LE TEXTE RETOQUÉ PAR LA FONCTION PUBLIQUE

La Fonction Publique et Bercy sont hostiles à la reprise de recrutements des ouvriers de l'Etat. La Fonction Publique a ainsi « retoqué » le texte présenté par la DRHMD, empêchant sa présentation au Comité Technique Ministériel de novembre 2013. Toutes les organisations syndicales avaient exprimé leur colère devant le ministre de la défense qui s'était engagé à repartir « au combat » sur ce texte pour intégrer au plus vite les OMA comme il s'y était engagé.

UN TEXTE REMANIÉ UNILATÉRALEMENT

Dans la négociation entre la DRHMD et les juristes de la fonction publique, le désaccord profond a porté sur la prime de rendement.



N'oublions jamais que la prime de rendement est un des éléments constitutifs du statut des ouvriers de l'Etat, déjà dans le collimateur par le passé. Les ouvriers de l'Etat dans d'autres ministères, n'ont plus de prime de rendement.

La Fonction Publique a donc imposé de changer le texte négocié entre la DRHMD et les syndicats, en intégrant une indemnité compensatrice qui, à l'inverse de la prime de rendement n'est pas soumise à cotisations retraite et n'alimentera pas le fonds spécial des pensions des ouvriers de l'Etat (FSPOEIE).

LA CFDT DÉFEND LE STATUT DES OUVRIERS DE L'ETAT

Pour la **CFDT**, c'est une brèche ouverte dans le statut des ouvriers de l'Etat. Qui empêchera à l'avenir une prime compensatrice plutôt que de s'appuyer sur la prime de rendement ?

La **CFDT** soucieuse de défendre le statut, défend la prime de rendement et le fonds spécial de retraite des ouvriers de l'Etat. La **CFDT** a donc marqué son désaccord en s'abstenant lors du vote du texte, ne remettant aucunement en cause la validation de l'intégration des OMA. Ce reclassement est un progrès mais hélas au rabais.



Il semblerait que la CFDT soit la seule organisation qui attendait davantage des conditions d'intégration des OMA d'une part, mais surtout à s'inquiéter pour l'avenir des ouvriers de l'Etat, en combattant toute velléité à modifier les piliers fondamentaux des textes qui régissent leur statut. Dommage.

Paris, le 20 mars 2014

**Avec vous, la CFDT
s'engage aujourd'hui,
pour la défense de demain**